

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

et

Division des droits des Palestiniens

Document d'information
à l'intention de la presse



Nations Unies
New York, avril 2008



En bref

Créé en 1975 par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a été chargé de recommander un programme destiné à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables définis par l'Assemblée générale comme étant le droit des Palestiniens à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté et le droit de retourner dans leurs foyers et vers leurs biens.

L'Assemblée générale l'a chargé de :

- Promouvoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien;
- Sensibiliser la communauté internationale à la question de Palestine;
- Mobiliser l'aide et l'appui de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien;
- Œuvrer en faveur d'un règlement pacifique de la question de Palestine.

En application de son mandat, le Comité :

- Organise des réunions et conférences internationales;
- Fournit des ouvrages et des renseignements;
- Suit la situation relative à la question de Palestine;
- Fait rapport et présente des propositions à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité ou au Secrétaire général;
- Assure le dialogue et la coopération avec les organisations de la société civile qui s'intéressent à la question de Palestine.

La Division des droits des Palestiniens a été créée comme secrétariat du Comité.

Table des matières

En bref	2
Le Comité	3
Division des droits des Palestiniens	4
Réunions internationales	4
Coopération avec la société civile	4
Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien	5
UNISPAL	5
Contact	6



Le Comité

Historique

En novembre 1975, par sa résolution 3376 (XXX), l'Assemblée générale a créé le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qu'il a chargé de recommander un programme destiné à permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables.

Aujourd'hui, le Comité s'emploie activement à promouvoir la réalisation des droits du peuple palestinien en sensibilisant la communauté internationale à la question de Palestine et en mobilisant l'aide internationale en faveur des Palestiniens. Il œuvre en faveur de la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien.

Composition

Le Comité se compose de 22 États Membres de diverses régions : Asie, Afrique, Amérique latine et Europe occidentale. Il compte également 26 observateurs, dont l'Observateur permanent de la Palestine, et des organisations régionales comme l'Union africaine, la Ligue des États arabes et l'Organisation de la Conférence islamique.

La composition du bureau, dont les membres sont élus, est la suivante :

- Président : l'Ambassadeur du Sénégal, Paul Badji;
- Vice-Présidents : l'Ambassadeur d'Afghanistan, Zahir Tanin, et l'Ambassadeur de Cuba, Rodrigo Palmira Díaz;
- Rapporteur : l'Ambassadeur de Malte, Saviour Borg.

Mandat

L'Assemblée générale a chargé le Comité de promouvoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien, d'appuyer le processus de paix au Moyen-Orient et de mobiliser l'aide et l'appui de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien.

Elle l'a prié de suivre la situation relative à la question de Palestine et de faire des recommandations à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et au Secrétaire général. Chaque année, elle examine le rapport du Comité et réaffirme son mandat.

Depuis 1991, le Comité a appuyé sans relâche le processus de paix. Il s'est félicité de la tenue à Madrid en 1991 de la Conférence de paix sur le Moyen-Orient et a résolument appuyé l'objectif, énoncé dans la résolution 1397 (2002), de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, à l'intérieur de frontières reconnues et sûres. Il a également accueilli avec satisfaction et appuyé l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor et engagé les parties à l'adopter. Le Comité s'est félicité de la tenue de la Conférence d'Annapolis et de la Déclaration commune conclue en novembre 2007 par le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le Premier Ministre israélien, Ehud Olmert. Il a considéré que la Conférence constituait un tournant décisif pour la négociation du statut permanent.

Il s'est cependant dit très inquiet des nombreux obstacles et retards auxquels se heurtaient les négociations, de l'annexion illicite de Jérusalem-Est, de l'expansion continue des colonies de peuplement et du réseau croissant de points de contrôle et de barrages routiers dans le territoire palestinien occupé, de la construction de la barrière de séparation et de la dégradation grave de la situation économique palestinienne en raison des bouclages militaires de longue durée. Le Comité n'a cessé de condamner les actes de violence commis par des extrémistes. Il a rappelé que l'occupation israélienne continuait d'être la cause profonde du conflit israélo-palestinien.

Programme de travail

Afin de promouvoir l'aide et l'appui de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien et de la sensibiliser à la question de Palestine, le Comité tient des réunions et conférences internationales dans diverses régions du monde.



Document d'information à l'intention de la presse - Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et Division des droits des Palestiniens

Outre son programme de publications et ses activités d'information, le 29 novembre de chaque année, le Comité tient une séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Il coopère également avec un vaste réseau d'organisations de la société civile qui s'intéressent à la question de Palestine.

Division des droits des Palestiniens

La Division des droits des Palestiniens a été créée en application de la résolution 32/40 de l'Assemblée générale. Elle est le secrétariat du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Principales fonctions de la Division

- Fournir un appui fonctionnel et des services de secrétariat au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- Aider le Comité à s'acquitter de son mandat et à promouvoir et mettre en œuvre ses recommandations
- Suivre l'évolution de la situation relative à la question de Palestine
- Planifier et organiser les réunions et conférences que le Comité tient dans diverses régions du monde et fournir des services fonctionnels en vue de leur tenue
- Se tenir en rapport avec les organisations de la société civile qui s'intéressent à la question
- Organiser la célébration annuelle de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien
- Mener des études et publier des ouvrages relatifs à la question de Palestine et aux droits inaliénables du peuple palestinien et en favoriser la diffusion à un public le plus large possible
- Entretenir et enrichir un système d'information en ligne sur la question de Palestine (UNISPAL)
- Dispenser une formation annuelle au personnel de l'Autorité palestinienne

Réunions internationales

Guidée par le Comité, la Division des droits des Palestiniens organise des réunions et conférences en vue de sensibiliser la communauté internationale aux divers aspects de la question de Palestine.

Participent à ces réunions des représentants des gouvernements, d'éminents experts israéliens et palestiniens, des représentants des organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des parlementaires et des représentants de la société civile et des médias.

Parmi les réunions que le Comité tient, on compte des séminaires d'aide au peuple palestinien et des manifestations organisées avec des organisations de la société civile en faveur de la paix entre Israël et la Palestine. Ces réunions se tiennent dans diverses régions du monde avec la participation de tous les secteurs de la communauté internationale. Elles visent à établir une analyse et un dialogue constructifs consacrés aux divers aspects de la question de Palestine et à mobiliser l'aide et l'appui de la communauté internationale en faveur du peuple palestinien.

Coopération avec la société civile

Le Comité et la Division des droits des Palestiniens se tiennent en rapport avec les organisations de la société civile. Le Réseau de la société civile sur la question de Palestine est l'instance principale de l'ONU pour les organisations non gouvernementales qui s'intéressent à la question de Palestine.

Ce réseau regroupe plus d'un millier d'organisations de la société civile de diverses régions : des organisations nationales et internationales, politiques et humanitaires, des organisations non gouvernementales chargées de la promotion des droits de l'homme ou du développement économique et social, des œuvres de charité, des groupes de solidarité ou des groupes d'action, des églises, des syndicats et des associations professionnelles et des organisations de défense des femmes, des enfants, des réfugiés et des prisonniers.



Document d'information à l'intention de la presse - Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et Division des droits des Palestiniens

Le Comité organise périodiquement des réunions et des conférences qui rassemblent de nombreuses organisations palestiniennes et israéliennes qui s'intéressent à la question de Palestine. Des tables rondes renseignent sur l'actualité politique et sont l'occasion de procéder à des analyses de la situation, de se concentrer sur les besoins du peuple palestinien et d'améliorer les relations de coopération entre les organisations non gouvernementales. Une partie des réunions est consacrée à des ateliers où les organisations non gouvernementales peuvent échanger des données d'expérience et des connaissances spécialisées avec leurs homologues et élaborer des stratégies et des propositions communes.

Les comptes rendus de ces réunions, qui paraissent comme publications de la Division des droits des Palestiniens, sont largement diffusés.

Le Comité engage les organisations de la société civile à coopérer, à se concerter et à coordonner leurs activités. Par l'intermédiaire de la Division, il se tient en rapport avec les mécanismes de coordination nationaux, régionaux et internationaux. Il tient des consultations périodiques avec diverses organisations sur les moyens d'améliorer son programme de coopération avec la société civile.

Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

Le 29 novembre de chaque année, le Comité tient une séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

La date a été choisie en raison du sens et de l'importance qu'elle revêt pour le peuple palestinien. Le 29 novembre 1947, l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II), appelée par la suite le plan de partage. Elle prévoyait la création en Palestine d'un État juif et d'un État arabe, avec la ville de Jérusalem constituée en *corpus separatum* sous un régime

international spécial. Des deux États qui devaient être créés en application de cette résolution, un seul, Israël, a vu le jour jusqu'ici.

Parmi les intervenants à cette manifestation annuelle, on compte le Secrétaire général, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité, des représentants des organismes de l'ONU et des organisations intergouvernementales concernés et l'Observateur permanent de la Palestine. Les organisations non gouvernementales et un porte-parole de la communauté internationale des organisations de la société civile qui s'intéressent à la question sont invités à y participer.

Parmi les autres activités organisées à New York à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, on compte une exposition ou une manifestation culturelle palestinienne, parrainée par le Comité et présentée par l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation, et la projection de films.

Des réunions se tiennent également à cette occasion dans les Offices des Nations Unies à Genève et à Vienne et dans plusieurs capitales du monde.

UNISPAL

La Division des droits des Palestiniens a mis au point un système d'information des Nations Unies sur la question de Palestine (UNISPAL), où figure le texte des documents passés et présents de l'ONU sur la question de la Palestine et d'autres questions concernant la situation au Moyen-Orient et le rétablissement de la paix dans la région.

Parmi ces documents, on trouve le texte des résolutions et décisions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et d'autres organes de l'ONU; des documents du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du



Document d'information à l'intention de la presse - Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et Division des droits des Palestiniens

peuple palestinien; des rapports et des déclarations du Secrétaire général; des documents et des publications de divers organismes des Nations Unies.

L'adresse du site est la suivante

<http://unispal.un.org>

Un complément d'information sur la question de Palestine et l'ONU peut être obtenu sur le site de la Division consacré à la question de Palestine (www.un.org/depts/dpa/qpal) ou sur la page d'accueil du site de l'ONU (<http://www.un.org/french/>), à la rubrique Paix et sécurité. On y trouve un historique de la question, un glossaire, un calendrier des événements récents et des manifestations à venir et un récapitulatif des travaux de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité et d'autres organismes des Nations Unies sur la question de Palestine. Y figurent également des liens à des sites de l'ONU sur la question et une page réservée aux organisations de la société civile.

CONTACT

Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
Division des droits des Palestiniens
Bureau S-3350
New York, New York 10017
Téléphone : +1-212-963-5159
Télécopie : +1-212-963-4199
Courrier électronique :
dpr-meeting@un.org